

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MERCREDI 10 AVRIL 2013**

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD
Entre-Deux - Saint-Joseph - Saint Philippe - Le Tampon

AFFAIRE N°19

**Opération « Modernisation des réseaux AEP – programme 2012
(communes du Tampon, de Saint-Philippe, et de l'Entre-Deux) :
approbation du projet d'investissement et du plan de financement
prévisionnel**

L'an deux mille treize, le mercredi dix avril à treize heures trente, régulièrement convoqués le trois avril, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud se sont réunis en salle de réunion du conseil, sous la Présidence de Madame Isabelle GROSSET-PARIS, 3ème Vice-Présidente.

NOTA

*Le Président certifie que le
nombre de conseillers en
exercice est de : 44*

**Présents : 39
Représentés : 01
Absents : 04**

ETAIENT PRESENTS – TITULAIRES

Marie Paule AMILY MUSSARD -Jocelyne BATIFOULIER- Marc ERAPA-
Rose Méry ETHEVE- Anathalie FUMA- Jean Pierre GEORGER- Marie José
GINET- Allain GRONDIN- Jean Marie GRONDIN- Isabelle GROSSET-
PARIS - Annie Marguerite HOARAU- Henri-Claude HUET -Blanche Reine
JAVELLE -Rose Gilberte LAURET - Liliane LEBON- Blanche LEBRETON-
Marie Andrée LEJOYEUX- Harry Claude MOREL -Edy PAYET- Paulet
PAYET- Jacky PAYET- Stéphane PAYET- Gilbert RIVIERE - Guy RIVIERE –
Nadège SCHNEEBERGER- Guy SORRES -Josian SOUBAYA SOUNDROM
- Clarita TURPIN- Axel VIENNE

ETAIENT PRESENTS– SUPPLEANTS

Lise May PAYET suppléante de José CADET- Jean Philippe METRO
suppléant de Michel GERARD- Nathalie LAFONG suppléante de Marie
Eulalie GOULJIAR- Chandu DEURVEILLHER suppléant de Roland Joseph
K'BIDI -Marie Jo LEBON suppléante de Jean Michel LEBON – Christian
LANDRY suppléant de Patrick LEBRETON - Suzette PAYET suppléante de
Nadhira LOCATE- Jean-Bernard HOARAU suppléant de Nazir Ahmad
PATEL - Mariette ORANGE suppléante de Olivier RIVIERE – Marie Jeanne
GUIGUES suppléante de Bachil VALY

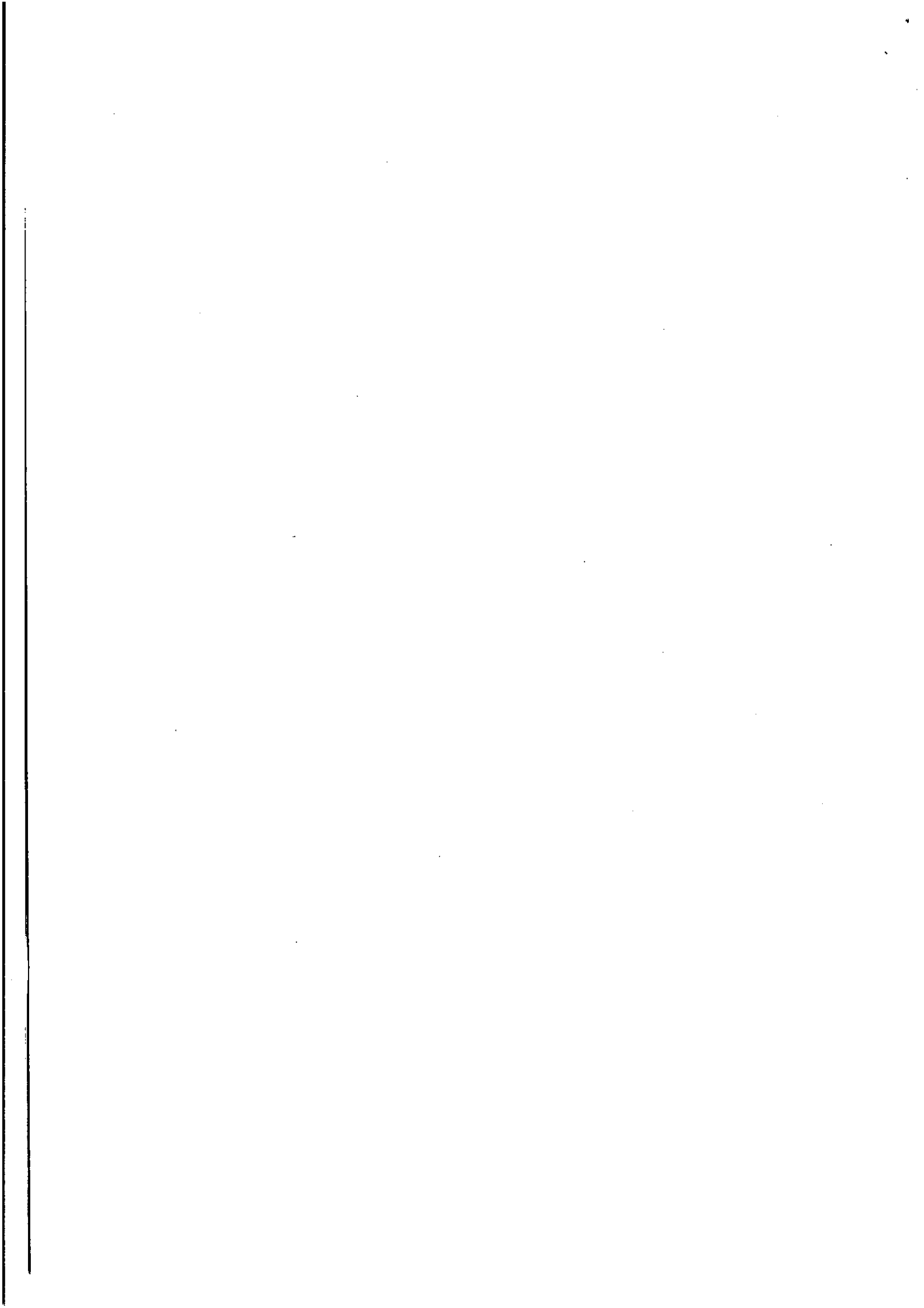
ABSENTS

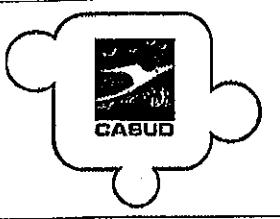
Josette CHANG KUW - Harry MUSSARD - Nicole PERETTI- Didier
ROBERT

ABSENTE-PROCURATION

Béatrice MOREL donne procuration à Paulet PAYET

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des
Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire de séance pris au
sein du Conseil : Monsieur Stéphane PAYET a été désigné à l'unanimité
pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.





COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU SUD (CASUD)

Entre-Deux – Saint-Joseph – Saint-Philippe – Le Tampon

Conseil Communautaire

Séance du mercredi 10 avril 2013 à 13H30

AFFAIRE N°19

**Opération «Modernisation des réseaux AEP – programme 2012
(communes du Tampon, de Saint-Philippe et de l'Entre-Deux)» :
Approbation du projet d'investissement et du plan de financement
prévisionnel**

Note de synthèse

Le Président rappelle à l'Assemblée que :

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article L.2224-8 et s.) et considérant l'arrêté préfectoral n°3708/SG/DRCTCV-1 du 30 décembre 2009 prononçant l'extension du périmètre de la Communauté de Communes du Sud et sa transformation en Communauté d'Agglomération, la Communauté d'Agglomération du Sud (CASUD) assure la gestion du service de l'Eau (notamment AEP) et des investissements s'y rapportant.

Une première délibération concernant cette affaire avait été prise par l'Assemblée le 12 décembre 2012 (affaire n°25).

La décision d'allotir le lot relatif à la commune du Tampon a ensuite été validée.

Il est donc aujourd'hui nécessaire de délibérer à nouveau.

1. Descriptif et opportunités de l'opération

L'analyse des débits de fuite sur de nombreux secteurs des réseaux d'Alimentation en Eau Potable des communes du Tampon, de Saint-Philippe et de l'Entre-Deux, conjuguée à des taux d'intervention importants sur certains tronçons vétustes justifient la priorisation de travaux de modernisation de ces tronçons.

Le programme de travaux a été scindé en cinq lots faisant chacun l'objet d'un marché distinct.

- Les lots 1 à 4 ont pour objet la réalisation des réseaux d'AEP sur la commune du Tampon
 - Le lot 1 concerne le secteur de La Pointe/Bérive et plus précisément les chemin de la Pointe, chemin Cascade Pigeon, chemin des Moutardiers, chemin de la Bergerie et chemin Ville Blanche. Il représente un linéaire proche de 3,9 km de conduites projetées.
 - Le lot 2 concerne le secteur Centre ville/14ème km et plus précisément les chemin

Ignace Hoareau, impasses Edouard Manès et Albius, chemin Fidélio Robert, chemins Eucher Pothin et Collardeau, rue Paul Hermann et chemin Jules Hoarau. Il représente un linéaire proche de 6,4 km de conduites projetées.

- Le lot 3 concerne le secteur Petite ferme/27ème km et plus précisément les chemin Bourg Murat, chemin de la Fournaise, chemin Bory Saint Vincent, chemin Josémon Lauret, chemin Bois Joly Potier, chemin Yvan Séry, chemin des Genets, chemin Commerson, chemin Concession, impasse Formica les Hauts, impasse chemin Maripilli, impasse chemin Philipine et CD 36. Il représente un linéaire proche de 9 km de conduites projetées.
- Le lot 4 concerne le secteur 23ème Km/Bois Court et plus précisément les rue Raphaël Douyère, chemin des Alpes, chemin Deurveilher et impasse Gilles Bègue. Il représente un linéaire proche de 6,2 km de conduites projetées.
- Le lot 5 a pour objet la réalisation des réseaux d'AEP sur les communes de Saint-Philippe et de l'Entre-Deux. Il concerne un linéaire proche de 1,4 km de conduites projetées.

2. Estimatif des coûts de l'opération (prévisionnel DCE travaux)

Lot 1 : Tampon

- Coût des études :

Les dépenses de maîtrise d'oeuvre sont calculées à 17 370,00 € HT.

Les dépenses de CSPS sont estimées à 7 000,00 € HT.

Les dépenses d'études sont estimées à 24 370,00 € HT.

- Coût des travaux : L'estimatif des dépenses travaux (base DCE - novembre 2012) est de 1 704 806,00 € HT (hors travaux relevant de la défense incendie).

Le coût prévisionnel de l'opération, sur la base du DCE travaux, est estimé à :

$$24\ 370,00\ \text{€ HT (études)} + 1\ 704\ 806,00\ \text{€ HT (travaux)} = 1\ 729\ 176,00\ \text{€ HT}$$

Lot 2 : Tampon

- Coût des études :

Les dépenses de maîtrise d'oeuvre sont calculées à 17 370,00 € HT.

Les dépenses de CSPS sont calculées à 7 000,00 € HT.

Les dépenses d'études sont estimées à 24 370,00 € HT.

- Coût des travaux : L'estimatif des dépenses travaux (base DCE - novembre 2012) est de

1 765 788,82 € HT (hors travaux relevant de la défense incendie).

Le coût prévisionnel de l'opération, sur la base du DCE travaux, est estimé à :

24 370,00 € HT (études) + 1 765 788,82 € HT (travaux) = 1 790 158,82 € HT

Lot 3 : Tampon

- Coût des études :

Les dépenses de maîtrise d'oeuvre sont calculées à 17 370,00 € HT.

Les dépenses de CSPS sont estimées à 7 000,00 € HT.

Les dépenses d'études se montent à 24 370,00 € HT.

- Coût des travaux : L'estimatif des dépenses travaux (base DCE - novembre 2012) est de 2 130 945,53 € HT (hors travaux relevant de la défense incendie).

Le coût prévisionnel de l'opération, sur la base du DCB travaux, est estimé à :

24 370,00 € HT (études) + 2 130 945,53 € HT (travaux) = 2 155 315,53 € HT

Lot 4 : Tampon

- Coût des études :

Les dépenses de maîtrise d'oeuvre sont calculées à 17 370,00 € HT.

Les dépenses de CSPS sont estimées à 7 000,00 € HT.

Les dépenses d'études se montent à 24 370,00 € HT.

- Coût des travaux : L'estimatif des dépenses travaux (base DCE - novembre 2012) est de 1 384 919,83 € HT (hors travaux relevant de la défense incendie).

Le coût prévisionnel de l'opération, sur la base du DCE travaux, est estimé à :

24 370,00 € HT (études) + 1 384 919,83 € HT (travaux) = 1 409 289,83 € HT

Lot 5 : Saint-Philippe et Entre-Deux

- Coût des études :

Les dépenses de maîtrise d'oeuvre se montent à 18 589,00 € HT

Les dépenses de CSPS sont estimées à 6 000,00 € HT

Les dépenses d'études se montent à 24 589,00 € HT.

- Coût des travaux : L'estimatif des dépenses travaux (base DCE - novembre 2012) est de 520 065,00 € HT, hors travaux relevant de la défense incendie.

Le coût prévisionnel de l'opération, sur la base du DCE travaux, est estimé à :

$$24\ 589,00\ \text{€ HT (études)} + 520\ 065,00\ \text{€ HT (travaux)} = 544\ 654,00\ \text{€ HT}$$

3. Planning de réalisation de l'opération (prévisionnel travaux)

Lot 1 : Tampon

Le délai d'exécution de l'opération par l'entreprise est estimé à 6 mois.

Le démarrage des travaux étant prévu en juillet 2013.

Lot 2 : Tampon

Le délai d'exécution de l'opération par l'entreprise est estimé à 9 mois.

Le démarrage des travaux étant prévu en juillet 2013.

Lot 3 : Tampon

Le délai d'exécution de l'opération par l'entreprise est estimé à 11 mois.

Le démarrage des travaux étant prévu en juillet 2013.

Lot 4 : Tampon

Le délai d'exécution de l'opération par l'entreprise est estimé à 9 mois.

Le démarrage des travaux étant prévu en juillet 2013.

Lot 5 : Saint-Philippe et Entre-Deux

Le délai d'exécution de l'opération par l'entreprise est estimé à 4 mois.

Le démarrage des travaux étant prévu en juillet 2013.

4. Plan de financement prévisionnel de l'opération

La présente opération va faire l'objet de deux demandes (une par lot) de financement à l'Office de l'Eau Réunion dans le cadre de la mesure « Augmenter les performances des réseaux d'Alimentation en Eau Potable (AEP) » du programme pluriannuel d'aide 2010-2015 de

l'Établissement Public.

L'objectif de cette aide financière est donc l'amélioration des performances des réseaux d'AEP et notamment, la participation au financement des études et travaux de renouvellement de canalisations dans une perspective d'amélioration du rendement.

Ne sont pas retenues ici les dépenses liées à la défense incendie et celles relatives à de la création de réseau.

Lot 1: Tampon

L'estimation actuelle des dépenses permet d'établir que :

- la part des travaux relevant de la défense incendie a été retirée des prévisionnels proposés ;
- le part des travaux relevant de la création d'antennes devrait avoisiner 7 % du coût du projet et représenter près de 121 000,00 € HT.

Ainsi, le montant total des dépenses éligibles est estimé à 1 608 176,00 € HT (estimation de la Direction Eau et Assainissement).

Cependant, il est à noter que le montage du financement est articulé autour de deux formules à appliquer coup sur coup tenant compte :

- d'une part du diamètre des canalisations (rapport ancienne canalisation/nouvelle canalisation),

Le programme envisagé et l'expérience acquise lors d'opérations similaires permettent d'estimer ce ratio à 0,65.

- et, d'autre part, d'un taux de subvention pivot de 50 % modulé (+/- 5%) en fonction du prix de l'eau pratiqué sur la commune et majorée de 5 % en fonction des revenus imposables moyens par habitant (comparaisons aux moyennes régionales).

En l'absence de certitudes quant aux critères de modulation appliqués dans le cadre de la présente demande, l'estimation prévisionnelle se basera sur l'application d'un taux pivot de 50 % qu'il conviendra de réajuster par la suite en fonction du taux retenu par l'Office de l'Eau.

Il ressort alors de ces considérations que l'aide prévisionnelle de l'Office de l'Eau atteindrait 522 657,20 € HT (soit 30,22 % du coût total HT de l'opération – estimation DEA).

Coût total de l'opération HT (sur la base du DCE)	1 729 176,00 €
Estimation du montant HT des dépenses éligibles (hors défense incendie et création d'antennes)	1 608 176,00 €
Estimation du montant HT des dépenses éligibles (après application du ratio ancienne canalisation/nouvelle canalisation de 0.65)	1 045 314,40 €
Participation Office de l'Eau prévisionnelle (après application du taux de subvention pivot de 50 %)	522 657,20 €

Financiers	Montants HT
Office de l'Eau 30,22 %	522 657,20 €
Communauté d'Agglomération du Sud 69,78 %	1 206 518,80 €
TVA 8,5 %	146 979,96 €
Sous-total CASUD	1 353 498,76 €
Total opération TTC	1 876 155,96 €

Soit une dépense de coût d'opération pour la CASUD de 1 353 498,76 € TTC.

Lot 2: Tampon

L'estimation actuelle des dépenses permet d'établir que :

- la part des travaux relevant de la défense incendie a été retirée des prévisionnels proposés ;
- la part des travaux relevant de la création d'antennes devrait avoisiner 7 % du coût du projet et représenter près de 125 000,00 € HT.

Ainsi, le montant total des dépenses éligibles est estimé à 1 665 158,82 € HT (estimation de la Direction Eau et Assainissement).

Cependant, il est à noter que le montage du financement est articulé autour de deux formules à appliquer coup sur coup tenant compte :

- d'une part du diamètre des canalisations (rapport ancienne canalisation/nouvelle canalisation),

Le programme envisagé et l'expérience acquise lors d'opérations similaires permettent d'estimer ce ratio à 0,65.

- et, d'autre part, d'un taux de subvention pivot de 50 % modulé (+/- 5%) en fonction du prix de l'eau pratiqué sur la commune et majorée de 5 % en fonction des revenus imposables moyens par habitant (comparaisons aux moyennes régionales).

En l'absence de certitudes quant aux critères de modulation appliqués dans le cadre de la présente demande, l'estimation prévisionnelle se basera sur l'application d'un taux pivot de 50 % qu'il conviendra de réajuster par la suite en fonction du taux retenu par l'Office de l'Eau.

Il ressort alors de ces considérations que l'aide prévisionnelle de l'Office de l'Eau atteindrait 541 176,62 € HT (soit 30,23 % du coût total HT de l'opération - estimation DEA).

Coût total de l'opération HT (sur la base du DCE)	1 790 158,82 €
Estimation du montant HT des dépenses éligibles (hors défense incendie et création d'antennes)	1 665 158,82 €
Estimation du montant HT des dépenses éligibles (après application du ratio ancienne canalisation/nouvelle canalisation de 0,65)	1 082 353,23 €

Participation Office de l'Eau prévisionnelle (après application du taux de subvention pivot de 50 %)	541 176,62 €
---------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------

Financiers	Montants HT
Office de l'Eau 30,23 %	541 176,62 €
Communauté d'Agglomération du Sud 69,77 %	1 248 982,20 €
..... TVA 8,5 %	<u>152 163,50 €</u>
Sous-total CASUD	1 401 145,70 €
Total opération TTC	1 942 322,32 €

Soit une dépense de coût d'opération pour la CASUD de 1 401 145,70 € TTC.

Lot 3 : Tampon

L'estimation actuelle des dépenses permet d'établir que :

- la part des travaux relevant de la défense incendie a été retirée des prévisionnels proposés ;
- le part des travaux relevant de la création d'antennes devrait avoisiner 7 % du coût du projet et représenter près de 150 870,00 € HT.

Ainsi, le montant total des dépenses éligibles est estimé à 2 004 445,53 € HT (estimation de la Direction Eau et Assainissement).

Cependant, il est à noter que le montage du financement est articulé autour de deux formules à appliquer coup sur coup tenant compte :

- d'une part du diamètre des canalisations (rapport ancienne canalisation/nouvelle canalisation),

Le programme envisagé et l'expérience acquise lors d'opérations similaires permettent d'estimer ce ratio à 0,65.

- et, d'autre part, d'un taux de subvention pivot de 50 % modulé (+/- 5%) en fonction du prix de l'eau pratiqué sur la commune et majorée de 5 % en fonction des revenus imposables moyens par habitant (comparaisons aux moyennes régionales).

En l'absence de certitudes quant aux critères de modulation appliqués dans le cadre de la présente demande, l'estimation prévisionnelle se basera sur l'application d'un taux pivot de 50 % qu'il conviendra de réajuster par la suite en fonction du taux retenu par l'Office de l'Eau.

Il ressort alors de ces considérations que l'aide prévisionnelle de l'Office de l'Eau atteindrait 651 444,80 € HT (soit 30,22 % du coût total HT de l'opération - estimation DEA).

Coût total de l'opération HT (sur la base du DCE)	2 155 315,53 €
Estimation du montant HT des dépenses éligibles (hors défense incendie et création d'antennes)	2 004 445,53 €
Estimation du montant HT des dépenses éligibles (après application du ratio ancienne canalisation/nouvelle canalisation de 0,65)	1 302 889,59 €

Participation Office de l'Eau prévisionnelle (après application du taux de subvention pivot de 50 %)	651 444,80 €
---------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------

Financiers	Montants HT
Office de l'Eau 30,22 %	651 444,80 €
Communauté d'Agglomération du Sud 69,78 %	1 503 870,73 €
TVA 8,5 %	183 201,82 €
Sous-total CASUD	1 687 072,55 €
Total opération TTC	2 338 517,35 €

Soit une dépense de coût d'opération pour la CASUD de 1 687 072,55 € TTC.

Lot 4 : Tampon

L'estimation actuelle des dépenses permet d'établir que :

- la part des travaux relevant de la défense incendie a été retirée des prévisionnels proposés ;
- le part des travaux relevant de la création d'antennes devrait avoisiner 7 % du coût du projet et représenter près de 98 650,00 € HT.

Ainsi, le montant total des dépenses éligibles est estimé à 1 310 639,83 € HT (estimation de la Direction Eau et Assainissement).

Cependant, il est à noter que le montage du financement est articulé autour de deux formules à appliquer coup sur coup tenant compte :

- d'une part du diamètre des canalisations (rapport ancienne canalisation/nouvelle canalisation),

Le programme envisagé et l'expérience acquise lors d'opérations similaires permettent d'estimer ce ratio à 0,65.

- et, d'autre part, d'un taux de subvention pivot de 50 % modulé (+/- 5%) en fonction du prix de l'eau pratiqué sur la commune et majorée de 5 % en fonction des revenus imposables moyens par habitant (comparaisons aux moyennes régionales).

En l'absence de certitudes quant aux critères de modulation appliqués dans le cadre de la présente demande, l'estimation prévisionnelle se basera sur l'application d'un taux pivot de 50 % qu'il conviendra de réajuster par la suite en fonction du taux retenu par l'Office de l'Eau.

Il ressort alors de ces considérations que l'aide prévisionnelle de l'Office de l'Eau atteindrait 425 957,94 € HT (soit 30,22 % du coût total HT de l'opération - estimation DEA).

Coût total de l'opération HT (sur la base du DCE)	1 409 289,53 €
Estimation du montant HT des dépenses éligibles (hors défense incendie et création d'antennes)	1 310 639,83 €
Estimation du montant HT des dépenses éligibles	851 915,89 €

(après application du ratio ancienne canalisation/nouvelle canalisation de 0.65)	
Participation Office de l'Eau prévisionnelle (après application du taux de subvention pivot de 50 %)	425 957,94 €

Financiers	Montants HT
Office de l'Eau 30,22 %	425 957,94 €
Communauté d'Agglomération du Sud 69,78 %	983 331,59 €
..... TVA 8,5 %	119 789,61 €
Sous-total CASUD	1 103 121,20 €
Total opération TTC	1 529 079,14 €

Soit une dépense de coût d'opération pour la CASUD de 1 103 121,20 € TTC.

Lot 5 : Saint-Philippe et Entre-Deux

L'estimation actuelle des dépenses permet d'établir que :

- la part des travaux relevant de la défense incendie a été retirée des prévisionnels proposés ;
- le part des travaux relevant de la création d'antennes devrait avoisiner 7 % du coût du projet et représenter près de 38 000,00 € HT.

Ainsi, le montant total des dépenses éligibles est estimé à 506 654,00 € HT (estimation de la Direction Eau et Assainissement).

Cependant, il est à noter que le montage du financement est articulé autour de deux formules à appliquer coup sur coup tenant compte :

- d'une part du diamètre des canalisations (rapport ancienne canalisation/nouvelle canalisation),

Le programme envisagé et l'expérience acquise lors d'opérations similaires permettent d'estimer ce ratio à 0,65.

- et, d'autre part, d'un taux de subvention pivot de 50 % modulé (+/- 5%) en fonction du prix de l'eau pratiqué sur la commune et majorée de 5 % en fonction des revenus imposables moyens par habitant (comparaisons aux moyennes régionales).

En l'absence de certitudes quant aux critères de modulation appliqués dans le cadre de la présente demande, l'estimation prévisionnelle se basera sur l'application d'un taux pivot de 50 % qu'il conviendra de réajuster par la suite en fonction du taux retenu par l'Office de l'Eau.

Il ressort alors de ces considérations que l'aide prévisionnelle de l'Office de l'Eau atteindrait 164 662,55 € HT (soit 30,23 % du coût total HT de l'opération - estimation DEA).

Coût total de l'opération HT (sur la base du DCE)	544 654,00 €
---------------------------------------------------	--------------

Estimation du montant HT des dépenses éligibles (hors défense incendie et création d'antennes)	506 654,00 €
Estimation du montant HT des dépenses éligibles (après application du ratio ancienne canalisation/nouvelle canalisation de 0.65)	329 325,10 €
Participation Office de l'Eau prévisionnelle (après application du taux de subvention pivot de 50 %)	164 662,55 €

Financiers	Montants HT
Office de l'Eau 30,23 %	164 662,55 €
Communauté d'Agglomération du Sud 69,77 %	379 991,45 €
TVA 8,5 %	46 295,59 €
Sous-total CASUD	426 287,04 €
Total opération TTC	590 949,59 €

Soit une dépense de coût d'opération pour la CASUD de 426 287,04 € TTC.

Dès que l'Office de l'Eau aura instruit le dossier et présenté ce dernier à la commission des aides pour avis, l'attribution de la subvention sera notifiée à la CASUD.

L'Assemblée sera alors amenée à se prononcer sur l'acceptation de cette subvention et l'approbation du plan de financement définitif.

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- D'annuler et remplacer la délibération prise le 12 décembre 2012 (affaire n°25) par cette dernière ;
- De valider le projet d'investissement « Modernisation des réseaux AEP - programme 2012 (communes du Tampon, de Saint-Philippe et de l'Entre-Deux) » et son estimation prévisionnelle du coût d'opération arrêtée par lot à :
 - ➔ Lot 1 relatif à la réalisation des réseaux d'AEP au Tampon : 1 729 176,00 € HT.
 - ➔ Lot 2 relatif à la réalisation des réseaux d'AEP au Tampon : 1 790 158,82 € HT.
 - ➔ Lot 3 relatif à la réalisation des réseaux d'AEP au Tampon : 2 155 315,53 € HT.
 - ➔ Lot 4 relatif à la réalisation des réseaux d'AEP au Tampon : 1 409 289,53 € HT .
 - ➔ Lot 5 relatif à la réalisation des réseaux d'AEP à Saint-Philippe et l'Entre-Deux : 544 654,00 € HT.
- d'approuver les plans de financement prévisionnels de chacun des lots présentant une participation CASUD arrêtée à :
 - ➔ Lot 1 : 1 353 498,76 € TTC
 - ➔ Lot 2 : 1 401 145,70 € TTC

→ Lot 3 : 1 687 072,55 € TTC

→ lot 4 : 1 103 121,20 € TTC

→ Lot 5 : 426 287,04 € TTC

et une aide prévisionnelle de l'Office de l'Eau de :

→ Lot 1 : 522 657,20 € HT

→ Lot 2 : 541 176,62 € HT

→ Lot 3 : 651 444,80 € HT

→ lot 4 : 425 957,94 € HT

→ Lot 5 : 164 662,55 € HT

- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à solliciter les subventions se rapportant à ce type d'opération ;
- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil,

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

- D'annuler et remplacer la délibération prise le 12 décembre 2012 (affaire n°25) par cette dernière ;
- De valider le projet d'investissement « Modernisation des réseaux AEP - programme 2012 (communes du Tampon, de Saint-Philippe et de l'Entre-Deux) » et son estimation prévisionnelle du coût d'opération arrêtée par lot à :
 - Lot 1 relatif à la réalisation des réseaux d'AEP au Tampon : 1 729 176,00 € HT.
 - Lot 2 relatif à la réalisation des réseaux d'AEP au Tampon : 1 790 158,82 € HT.

- Lot 3 relatif à la réalisation des réseaux d'AEP au Tampon : 2 155 315,53 € HT.
- Lot 4 relatif à la réalisation des réseaux d'AEP au Tampon : 1 409 289,53 € HT .
- Lot 5 relatif à la réalisation des réseaux d'AEP à Saint-Philippe et l'Entre-Deux : 544 654,00 € HT.

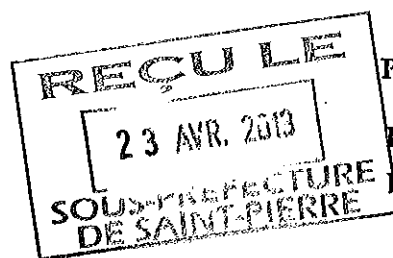
- D'approuver les plans de financement prévisionnels de chacun des lots présentant une participation CASUD arrêtée à :

- Lot 1 : 1 353 498,76 € TTC
- Lot 2 : 1 401 145,70 € TTC
- Lot 3 : 1 687 072,55 € TTC
- lot 4 : 1 103 121,20 € TTC
- Lot 5 : 426 287,04 € TTC

et une aide prévisionnelle de l'Office de l'Eau de :

- Lot 1 : 522 657,20 € HT
- Lot 2 : 541 176,62 € HT
- Lot 3 : 651 444,80 € HT
- lot 4 : 425 957,94 € HT
- Lot 5 : 164 662,55 € HT

- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à solliciter les subventions se rapportant à ce type d'opération ;
- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.



POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Président et par délégation

Le 2ème Vice-Président

Olivier RIVIERE

